

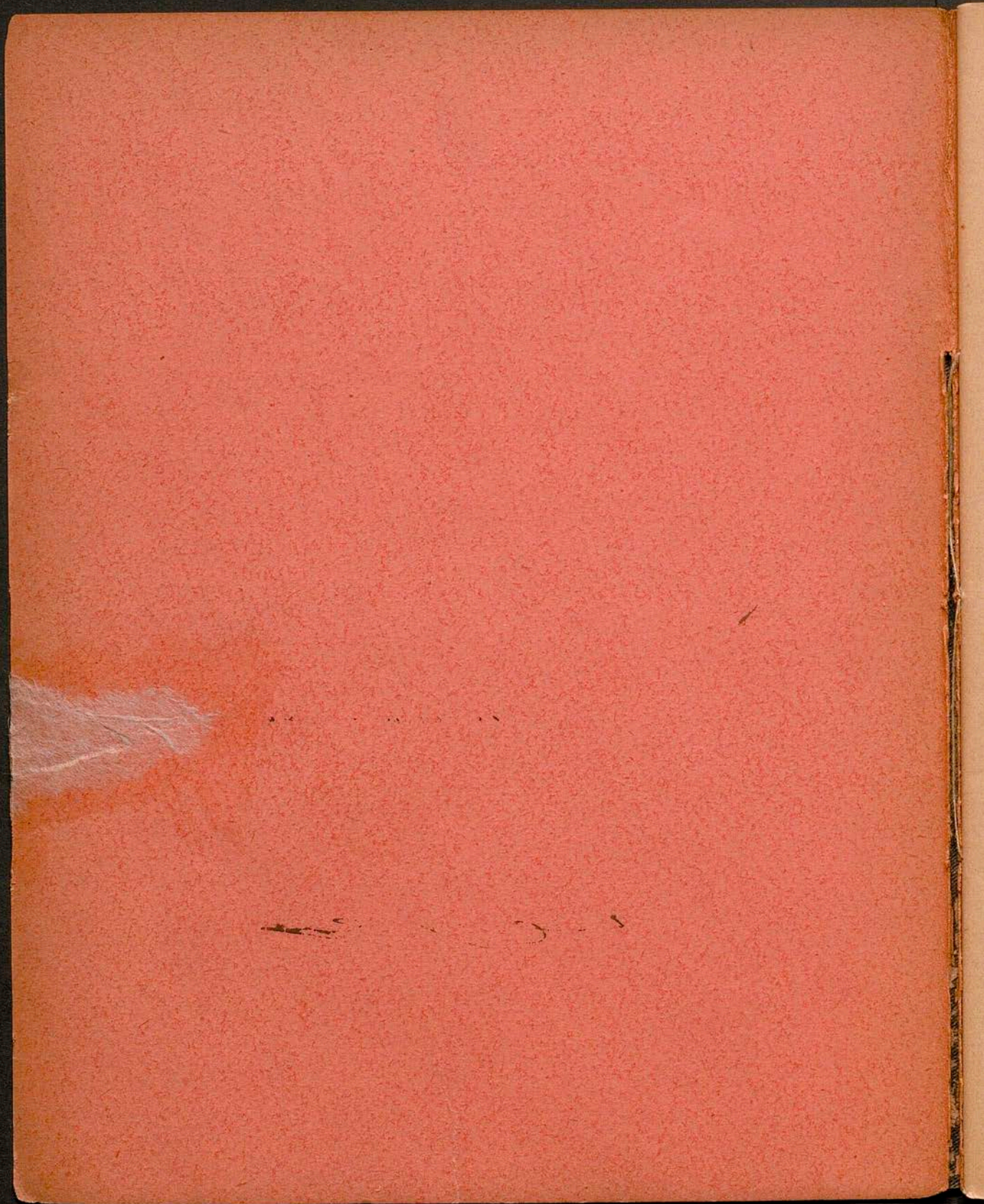
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à attribuer aux tribunaux ordinaires l'appréciation des difficultés qui peuvent s'élever entre l'Administration des chemins de fer de l'État et ses employés à l'occasion du contrat de travail. (N° 298, année 1904.)

266
(Nommée le 24 novembre 1904.)

MM.

S.S. 298-99

- 1^{er} BUREAU : Léopold THÉZARD. *Président*
2^o — TILLAYE.
3^o — Charles RIOU.
4^o — VAGNAT. *Secrétaire*
5^o — Eugène GUÉRIN.
6^o — Franck CHAUVEAU.
7^o — Léonce DE SAL.
8^o — Théodore GIRARD.
9^o — César DUVAL.



Séance du 24 Juin 1904



Monsieur Thigard est nommé Président.

M. Vignat est nommé Secrétaire.

Tous les membres sont partisans du projet de loi.

M. Jacquin fait connaître que M. Barthélemy professeur de la faculté de droit lui a manifesté le désir de voir cette loi s'étendre à tous les fonctionnaires de l'Etat (Dames des Bicycles (affaires civiles) et Secrétaires de Maires (affaires d'élégance)). La commission trouve qu'il y a là une indication très bonne, mais il est raisonnable d'étudier sérieusement cette question surtout au sujet des conséquences. Elle décide d'ajourner sa décision à prendre sur cette adjonction au projet renvoyé à une prochaine séance.

Il en est ainsi décidé. La séance est levée.

Le Secrétaire:

D. Vignat

Le Président:

Léopold Thigard

Séance du 24 Juin 1904

Séance du 17 janvier 1905

La commission a décidé qu'il n'y avait
pas lieu d'inscrire le projet voté par la chambre
aussi qu'il en avait été question dans une précédente
séance. Elle a adopté le projet par lequel elle
renvoie et charge M. le Général de
rapporter.

La séance a été levée

Le Secrétaire,

L. Vigant

Le Président,

Léopold Meyer

Séance du 16 Février 1905.

Monsieur Bismarck n'a pu assister aux
précédentes séances; il était retenu chez lui par une maladie.
Il déclare avoir été nommé commissaire par son bureau
comme partisan du projet de loi.

M. le Général de la parole, il donne lecture de son rapport.
Cette lecture ne donne lieu à aucune observation et il dit:
Le rapporteur est autorisé à le déposer sur le Bureau du
Séant

Le Secrétaire.

L. Vigant

Le Président

Léopold Meyer